

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-472 DU 19 AOUT 2008

Chargeant Monsieur François G. NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports et des Travaux Publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

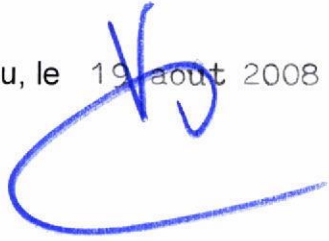
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 19 au jeudi 24 juillet 2008, Monsieur **François G. NOUDEGBESSI**, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière est chargé de l'intérim de Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports et des Travaux Publics.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 19 août 2008


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCTTP-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.